

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00937
Numéro SIREN : 352 111 009
Nom ou dénomination : ARC ATLANTE

Ce dépôt a été enregistré le 27/08/2021 sous le numéro de dépôt 11139



Bilan actif

SAS Arc Atlante

DÉPÔT DU
27 AOUT 2021
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

11139

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2019	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	6 680	5 163	1 516	4 066
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	6 680	5 163	1 516	4 066	
	Immobilisations corporelles	Terrains	3 201 980		3 201 980	3 201 980
		Constructions	14 041 097	3 462 272	10 578 824	10 889 331
Inst. techniques, mat. out. industriels						
Autres immobilisations corporelles		169 940	139 334	30 605	22 754	
Immobilisations en cours		151 720		151 720	266 291	
Avances et acomptes						
TOTAL	17 564 737	3 601 607	13 963 129	14 380 356		
Immobilisations financières ²⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	16 382 923	8 104 147	8 278 776	8 280 276	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	2 348		2 348	3 161	
Autres immobilisations financières	2 416		2 416	2 416		
TOTAL	16 387 689	8 104 147	8 283 541	8 285 854		
Total de l'actif immobilisé		33 959 106	11 710 917	22 248 188	22 670 278	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes	51 613		51 613	8 313	
	Créances ³⁾	Clients et comptes rattachés	259 044		259 044	278 211
		Autres créances	57 290 243		57 290 243	59 932 263
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	57 549 287		57 549 287	60 210 475		
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	12 419 608		12 419 608	12 416 116	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	5 691 528		5 691 528	961 324	
TOTAL	18 111 137		18 111 137	13 377 441		
Charges constatées d'avance	23 584		23 584	29 005		
Total de l'actif circulant		75 735 622		75 735 622	73 625 235	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		109 694 728	11 710 917	97 983 811	96 295 513	
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			4 765	5 578	
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	



Bilan passif

SAS Arc Atlante

Passif		Au 31/12/2020	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 6 122 160)	6 122 160	6 122 160	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 236 036	6 236 036	
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	612 216	612 216	
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	72 423 163	70 998 786	
	Report à nouveau			
	Résultats antérieurs en instance d'affectation			
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	3 039 532	2 424 377	
	Situation nette avant répartition	88 433 108	86 393 576	
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées	884 760	796 365		
	Total	89 317 868	87 189 942	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total			
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges	33 927	81 228	
	Total	33 927	81 228	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 953 484	7 583 305	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	287 598	378 316	
		Total	7 241 083	7 961 622
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	415 837	223 984	
	Dettes fiscales et sociales	784 348	515 652	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	182 064	319 549	
Autres dettes	8 682	3 535		
Instruments de trésorerie				
	Total	1 390 931	1 062 721	
	Produits constatés d'avance			
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	8 632 014	9 024 343	
	Écarts de conversion passif			
	TOTAL DU PASSIF	97 983 811	96 295 513	
	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier			
	Effets portés à l'escompte et non échus			
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	6 485 393	6 948 616	
	à moins d'un an	2 146 620	2 075 727	
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		3 054	
	(3) dont emprunts participatifs			



Compte de résultat

SAS Arc Atlante

Périodes 01/01/2019 31/12/2019 Durées 12 mois
01/01/2020 31/12/2020 12 mois

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	3 929 628		3 929 628	3 465 831
	Chiffre d'affaires net	3 929 628		3 929 628	3 465 831
	Production stockée				
	production immobilisée				
Produits d'exploitation (2)	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			316 354	114 979
	Autres produits			1	9
	Total			4 245 984	3 580 820
	Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			
Variation de stocks					
Matières premières et autres approvisionnements Achats					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes (3)				903 761	867 574
Impôts, taxes et versements assimilés				275 360	191 940
Salaires et traitements				1 446 419	1 385 593
Charges sociales				705 591	698 988
Dotations • sur immobilisations amortissements				556 225	296 490
d'exploitation • sur actif circulant provisions					
• pour risques et charges					
Autres charges			160	8 237	
Total			3 887 519	3 449 244	
Résultat d'exploitation A				358 464	131 576
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			5 324 079	5 408 265
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			27	41
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			651 516	376 368
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			18 840	21 207
Total			5 994 463	5 805 882	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			1 819 076	2 258 757
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			1 819 076	2 258 757	
Résultat financier D				4 175 387	3 547 124
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)				4 533 852	3 678 700



Compte de résultat

SAS Arc Atlante

Périodes 01/01/2019 31/12/2019 Durées 12 mois
01/01/2020 31/12/2020 12 mois

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 752	42 700
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	8 752	42 700
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 503	49 388
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	88 394	76 614
	Total	98 898	126 002
Résultat exceptionnel		F	
		-90 145	-83 302
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		150 391	90 346
		1 253 784	1 080 675
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		3 039 532	2 424 377
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		2 734
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	29 357	38 474
(4) Dont	produits concernant les entités liées	5 975 595	5 654 540
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		1 895 066



SAS Arc Atlante

Annexe aux comptes
annuels

Date de clôture : 31/12/2020



Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1	Evénements principaux	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.1.3	Mali technique	7
2.1.4	Immobilisations financières	7
2.1.5	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	8
2.1.6	Informations relatives aux filiales et participations	9
2.2	Actif circulant	9
2.2.1	Charges constatées d'avance	9
2.2.2	Etat des créances – Classement par échéance	10
2.3	Capitaux propres	11
2.3.1	Capital social	11
2.3.2	Variation des capitaux propres	11
2.3.3	Primes de fusion et d'apport	11
2.3.4	Passifs et provisions	12
2.3.5	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	13
2.3.6	Charges à payer	14
2.4	Crédit-bail	15
2.5	Compte de résultat	15
2.5.1	Ventilation du chiffre d'affaires	15
2.5.2	Résultat exceptionnel	15
2.6	Participation des salariés au résultat	15
2.7	Impôt sur les bénéfices	16
2.7.1	Ventilation	16
3	Autres informations	17
3.1	Effectif moyen	17
3.2	Engagements pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	17
3.3	Engagements financiers (en milliers d'euros) pour les SCCV Arc Promotion Ouest, Arc Promotion Ile de France, Arc Promotion Bretagne et Groupe Arc	18



1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Evénements principaux

La société a été impactée par l'épidémie du Covid-19 de la manière suivante :

- Concernant les chantiers, le confinement et l'arrêt des chantiers qui s'en est suivi ont engendré des reports de livraisons jusqu' 3 mois sur certains programmes ;
- Des mesures de nettoyage des bases-vie et l'approvisionnement en gel et masques n'ont pas significativement augmenté les coûts de construction ;
- En revanche, certaines entreprises, intervenant sur les chantiers, ont pu être fragilisées par la crise. En plus des aides gouvernementales qu'elles ont pu recevoir, le Groupe a choisi de réduire ses délais de paiement bien en-dessous du délai légal de 45 jours fin de mois, pour celles qui avaient besoin de soutien ;
- Le Groupe a également connu une défaillance de gros œuvre sur l'un de ses chantiers, mais le marché a été repris par un autre, moyennant un surcoût absorbable ;
- Par ailleurs, il est précisé que la société ARC ATLANTE n'a pas demandé de report de paiement de ses échéances fiscales et sociales, ni de prêt garanti par l'état. Elle a eu recours au chômage partiel mais n'a demandé d'indemnisation qu'à hauteur de 4 K€, utilisant d'abord les congés payés et les RTT ;
- La situation sanitaire, couplée aux élections municipales, aura surtout un impact sur le développement des années à venir, dans la mesure où les instructions de permis de construire ont été gelées pendant un temps et que la préoccupation de la population pour le climat et son impact sur les élections municipales de 2020 en l'occurrence, ne favorise pas la construction et le dépôt des permis de construire.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

La société Arc Atlante a adopté la méthode de référence consistant en la comptabilisation des frais d'acquisition à l'actif. Ces frais d'acquisition sont amortis sur 5 ans par le biais d'amortissements dérogatoires.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	9 445	-	2 765	6 680
Corporelles	Terrains	3 201 980	-	-	3 201 980
	Construction sur sol propre	11 090 942	-	-	11 090 942
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	2 711 804	238 350	-	2 950 154
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	19 972	-	-	19 972
	Matériel de bureau et mobilier informatique	147 876	13 172	11 080	149 968
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	266 291	-	114 571	151 720
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	17 438 866	251 522	125 651	17 564 737
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	16 384 423	8 500	10 000	16 382 923
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	5 578	27	840	4 765
	TOTAL IV	16 390 002	8 527	10 840	16 387 689
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	33 838 313	260 050	139 257	33 959 106



2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II					
	5 378	2 045	2 260	5 163	
	Terrains	-	-	-	
Constructions	Sur sol propre	1 734 133	361 899	-	2 096 033
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	1 179 282	186 957	-	1 366 239
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	19 636	335	-	19 972
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	125 457	4 985	11 080	119 362
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III					
	3 058 509	554 178	11 080	3 601 607	
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)					
	3 063 887	556 223	13 340	3 606 770	



2.1.2.1 Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions - Locatif	Linéaire	10 à 40 ans
Constructions – Bureaux (structure)	Linéaire	10 à 40 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 20 ans
Agencements et aménagements constructions	Linéaire	8 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 an
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de Bureaux	Linéaire	8 ans

En application de l'approche par composants, la société Arc Atlante utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants à une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

2.1.3 Mali technique

Ce mali d'une valeur de 9 492 351 euros correspond au différentiel constaté lors de l'opération de fusion-absorption réalisée en 2005 entre la valeur des capitaux propres Arc S.A.S. reçus et la valeur des titres Arc S.A.S. détenus par SAS Arc Atlante.

Conformément au règlement N°2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement N°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général, le mali technique a été affecté aux actifs apportés en fonction des plus-values existantes au moment de la fusion :

Actifs	Valeur comptable sociale au moment de la fusion	Valeur réelle au moment de la fusion	Plus-value constatée lors de la fusion	Impôts latent le cas échéant	Plus-value latente nette d'impôt	Sortie d'actif	Affectation du mali au prorata des plus-values latentes	Dépréciation	Valeur nette du mali technique
Titres de SCI	1 042 451	2 784 796	1 742 345		1 742 345	241 710	1 500 635		1 500 635
Titres de sociétés d'exploitation	3 569 693	11 551 409	7 981 716		7 981 716		7 981 716	7 981 716	0
Total Mali de fusion sur actifs incorporels						241 710	9 482 351	7 981 716	1 500 635
Immeuble - Etudiales	18 969	22 521	3 552		3 552	3 552	0		0
Total Mali de fusion sur actifs corporels						3 552	0	0	0
Total Mali technique						245 262	9 482 351	7 981 716	1 500 635

2.1.4 Immobilisations financières

2.1.4.1 Méthode de valorisation

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition ou de souscription si acquisition à titre onéreux ou à leur valeur d'apport si acquis lors d'opération de fusion. Une dépréciation est constatée si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.



2.1.4.2 Mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres de participation	16 384 423	8 500	10 000	16 382 923
Autres immobilisations financières	5 578	27	840	4 765
TOTAL	16 390 002	8 527	10 840	16 387 689

2.1.5 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	5 378	2 045	-	2 260	-	5 163
Corporelles	3 058 509	554 178	-	11 080	-	3 601 607
Financières	8 104 147	-	-	-	-	8 104 147
TOTAL	11 168 038	556 223	-	13 340	-	11 708 917

Les dépréciations sur les immobilisations financières comprennent la dépréciation du mali technique pour 7 991 716 euros (cf. 2.1.3.) ainsi que la dépréciation des titres de la SCCV parc Oberthur, maintenue à hauteur de 112 431.15 euros. Cette dernière provision était anciennement constituée dans Arc S.A.S. et correspond à une non-valeur.



2.1.6 Informations relatives aux filiales et participations

Filiales et participations	Valeurs comptables des titres détenus										
	Capital	Situation nette avant affectation des résultats	Quote part du capital détenue (en %)	BILAN		COMPTE DE RESULTAT					
				Brute	Nette	Autres créances	Emprunts et dettes financières divers	Résultat dernier exercice	Charges	Produits	
											Comptes d'associés à l'actif
SAS Groupe Arc	500 000	6 528 793	100%	3 949 335	3 949 335	8 717 000	0	24 333	0 00	0	74 730
SCCV Arc Promotion II	500 000	490 343	70%	350 000	350 000	0	139 502	-9 657	6 760	0	0
SCCV Arc Promotion Ile de France	20 000	3 284 891	100%	611 000	611 000	11 402 527	0	3 264 891	0	3 264 891	34 717
SCCV Arc Promotion Bretagne	10 000	2 006 615	50%	9 000	9 000	4 565 678	0	1 936 615	0	1 796 953	26 643
SCCV ARC PROMOTION ARMORIQUE	10 000	-55 988	85%	8 500	8 500	2 943 910	0	-65 988	56 090	0	20 811
SCCV Arc Promotion Ouest	20 000	-625 106	99%	19 800	19 800	6 749 572	0	-645 106	638 655	0	19 162
SCCV Arc Promotion Rive Gauche	20 000	20 000	50%	0	0	88 368	0	0	0	0	0
SCCV Bonne Garde	20 000	20 465	50%	10 000	10 000	122 296	0	466	0	233	0
SCCV Agora	10 000	9 200	70%	7 000	7 000	0	579	-800	560	0	0
SCCV Arc Promotion Iii	15 000	13 770	33%	5 000	5 000	73 700	0	-1 230	410	0	0
SNC Arc Développement	100 000	71 985	99%	99 000	99 000	67 233	0	-28 015	27 734	0	2 925
SCCV Aliende	10 000	15 594	50%	5 000	5 000	155 518	0	5 594	0	2 797	0
SCI Actipole A	130 000	217 618	95%	123 500	123 500	228 690	0	87 618	0	83 237	0
SCI Actipole B	65 000	73 705	95%	61 750	61 750	108 026	0	8 705	0	8 270	0
SCI Actipole C	130 000	192 564	95%	123 500	123 500	223 906	0	62 564	0	59 436	0
SCI Actipole E	130 000	179 699	95%	123 500	123 500	176 220	0	49 699	0	47 214	0
SCI Actipole F	130 000	194 261	95%	123 500	123 500	172 286	0	64 261	0	61 048	0
SCI Arc Investissement	260 000	240 277	90%	363 200	363 200	449 801	0	-19 723	17 751	0	0
SCCV Oberthur titres dépréciés (1)	7 622	54 214	25%	114 337	1 906	3 001	0	0	0	0	0
Bellefontaine	2 000 000	752 517	33%	660 000	660 000	1 514 700	0	-189 685	0	0	15 862
SNC AP Tardieu	10 000	-241 273	99%	9 900	9 900	5 573 890	0	-251 273	248 761	0	1 166
SCCV Champaron	1 000	-223 478	75%	750	750	768 453	0	-224 478	168 358	0	8 900
SCCV HÉLIA	1 000	-313 689	50%	113 000	113 000	12 617 345	0	-314 689	157 345	0	0
TOTAL	4 099 622	12 906 979		6 890 572	6 778 141	56 722 121	140 081	3 814 103	1 322 423	5 324 079	204 916

2.2 Actif circulant

2.2.1 Charges constatées d'avance

2.2.1.1 Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges d'exploitation. Elles s'élèvent à 23 584 euros au 31 décembre 2020.



2.2.2 Etat des créances – Classement par échéance

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	
	Prêts		2 348	2 348	
	Autres immobilisations financières		2 416	2 416	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	
	Autres créances clients		259 044	259 044	
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-	
	Personnel et comptes rattachés		1 285	1 285	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée		93 932	93 932
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		-	-
		Divers		-	-
	Groupe et associés		56 722 120	56 722 120	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		472 904	472 904		
Charges constatées d'avance		23 584	23 584		
TOTAL		57 577 636	57 577 636	-	

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	813



2.3 Capitaux propres

2.3.1 Capital social

Le capital s'élève à 6 122 160 euros.

Il est composé de 9 276 actions de 660 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.3.2 Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	6 122 160	-	-	6 122 160
Réserves, primes et écarts	77 847 038	1 424 377	-	79 271 416
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	2 424 377	3 039 532	2 424 377	3 039 532
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	796 365	88 395	-	884 760
Autres	-	-	-	-
TOTAL	87 189 942	4 552 304	2 424 377	89 317 868

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2019 a été en partie distribué (1 000 K€) et en partie affecté en réserves (1 424 K€).

2.3.3 Primes de fusion et d'apport

2.3.3.1 Prime de fusion

Elle représente, pour une valeur globale de 3 862 699 euros, l'actif net apporté en surplus des actions nouvelles émises au titre des augmentations de capital lors des opérations de fusion-absorption suivantes :

S.A Girard (opération réalisée le 31 décembre 2002) : 3 388 221 €

Arc S.A.S (opération réalisée le 31 octobre 2005) : 474 478 €

2.3.3.2 Prime d'apport

Elle représente, pour une valeur de 2 373 338 euros, le solde de la prime initialement constituée en rémunération de l'apport des titres Arc S.A.S par les associés Messieurs Philippe Girard et Stéphane Girard le 12 juillet 2000.



2.3.4 Passifs et provisions

2.3.4.1 Provisions

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	796 365	88 394	-	884 760
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges (médaille du travail)	81 228	-	47 301	33 927
TOTAL	877 593	88 394	47 301	918 687

L'attribution de médailles du travail a fait l'objet d'une provision dans les comptes à hauteur de 33 927 euros.

Cette provision a été constituée sur la base des salariés présents dans l'entité à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- La probabilité que les salariés atteindront l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille (en fonction du taux de rotation du personnel et des tables de mortalité) ;
- Les gratifications à verser en fonction de l'ancienneté acquise ;
- La probabilité que les salariés demanderont leur médaille.



2.3.5 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	6 953 484	468 090	1 903 906	4 581 487
Emprunts et dettes financières divers		147 462	147 462	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		415 837	415 837	-	-
Personnel et comptes rattachés		267 859	267 859	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		196 887	196 887	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	173 054	173 054	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	93 035	93 035	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	53 511	53 511	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		182 064	182 064	-	-
Groupe et associés		140 136	140 136	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		8 682	8 682	-	-
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		8 632 014	2 146 620	1 903 906	4 581 487

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	627 103
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	-



2.3.6 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	83 038
Charges sociales provisionnées	40 689
Charges fiscales provisionnées	
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	4 229
Dettes part. groupe	
Dettes part. hors groupe	
Dettes sociétés en participation	
Fournisseurs	
Associés	
Banques	
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	354 194
RRR à accorder, avoirs à établir	
Participation des salariés	150 391
Personnel	34 431
Sécurité sociale	11 368
Autres charges fiscales	23 863
Divers	
TOTAL	702 203



2.4 Crédit-bail

		Véhicules
Redevances payées	cumul antérieur	85 302
	année N	23 479
TOTAL		108 781
Redevances à payer		31 306
Valeur résiduelle		11 352

2.5 Compte de résultat

2.5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :	-	-	-
- Biens			
- Services	3 929 628	-	3 929 628
Chiffre d'affaires net	3 929 628	-	3 929 628

2.5.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -90 145 euros.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 8 752 euros et se composent notamment de :

- Produit de cession de titres de participation pour 8 752 euros ;

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 98 898 euros, et se composent comme suit :

- Valeur comptable des éléments d'actifs cédés pour 10 503 euros ;
- Dotations aux amortissements dérogatoires pour 88 394 euros.

2.6 Participation des salariés au résultat

Par accord en date du 15/02/2006, les sociétés Arc Atlante et Groupe Arc ont souhaité mettre en place un régime de participation volontaire aux résultats au niveau du groupe. Par avenant du 04/12/2017, les parties ont souhaité modifier les modalités de calcul de



la réserve spéciale de participation de groupe et instauré une formule de calcul dérogatoire.

A compter de l'exercice 2018, la formule est la suivante :

$$\text{RSPD} = \frac{1}{2} \times (\text{B} - 5/300 \text{ C}) \times \text{S} / 0.9 \times \text{VA}.$$

La charge à payer s'élève à 150 391 euros au 31/12/2020 pour Arc Atlante.

Cette somme, non déduite fiscalement, est inscrite dans la rubrique des dettes fiscales et sociales au compte 428 400.

2.7 Impôt sur les bénéfices

2.7.1 Ventilation

		Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôts		4 533 852	-90 145	4 443 707
Au taux de	15% 28% 33,33%	1 253 784		1 253 784
Sur PVLT				
Participation des salariés au résultat		150 391		150 911
Résultat après impôts et participation, avant crédits d'impôts		3 129 677	-90 145	3 039 532

La SAS Arc Atlante a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 23/03/17. Le périmètre d'intégration fiscale est composé de la SAS Arc Atlante, tête de groupe, et de la SAS Groupe Arc. L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration fiscale sont comptabilisées dans les comptes de la SAS Arc Atlante.

Le résultat fiscal du groupe s'élève à 4 718 220 euros au 31/12/20. L'IS groupe est comptabilisé dans les comptes d'Arc Atlante pour 1 337 157 euros, avant crédits d'impôt.



3 Autres informations

3.1 Effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2020 est de 17 salariés.

3.2 Engagements pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite		241 348	241 348
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

L'engagement pour indemnité de départ en retraite a été évalué selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de 0.85 %.

Le taux charges sociales retenu est de 45%.

Le taux annuel moyen d'évolution des rémunérations est de 1.5%.

Cet engagement a été partiellement comptabilisé sous forme d'un versement effectué antérieurement à la société Cardif Ass Vie. La valeur actualisée de ce contrat s'élève à 207 686 euros au 31 décembre 2020.



3.3 Engagements financiers (en milliers d'euros) pour les SCCV Arc Promotion Ouest, Arc Promotion Ile de France, Arc Promotion Bretagne et Groupe Arc

	Utilisé en K€	Autorisé maxi en K€
Garanties financières d'achèvement (GFA) diverses	74 173	120 000
Cautions diverses et GFA spécifique	9 475	11 840
Cautions diverses	1 418	10 000
Caution Groupe Arc – Crédit d'investissement	143	
Crédit Builder	47 000	85 000

La société Arc Atlante bénéficie par ailleurs d'une hypothèque sur l'immeuble Kelvion, acquis en N-1, pour les deux emprunts contractés en 2019 pour un total de 7 406 K€.

ARC ATLANTE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 6.122.160 euros
Siège Social : 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz – RENNES
352.111.009 RCS RENNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 10 juin 2021

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
Le 31 décembre 2020

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN,

Le jeudi 10 juin à quinze heures trente,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la Société sis 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz, 35200 RENNES, sur convocation du président.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé dans les délais légaux.


SONT PRESENTS OU REPRESENTÉS

Sont présents ou représentés Messieurs Philippe GIRARD, Stéphane GIRARD et Jean-Yves GIRARD représentant 9.267 actions sur un total de 9.276 et 100 % des droits de vote en Assemblée Générale Ordinaire pour toutes résolutions autres que la distribution de dividendes et 99,90 % des droits de vote pour la résolution concernant la distribution de dividendes.

Les actionnaires peuvent valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

Conformément aux statuts, l'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe GIRARD, nommé président de séance.

La Société GRANT-THORNTON et la Société FIDUCIAL AUDIT, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoquées, sont présentes et représentées d'une part par Mme DICHARRY et d'autre part par Mme PLASSART.



- Affectation des résultats,
- Approbation du montant des cautions à donner,
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité de la société au cours de l'exercice social écoulé, puis présente à l'Assemblée le compte de résultat, le bilan et son annexe.

Lecture est ensuite donnée du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de leur rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président présente les comptes consolidés puis lecture est donnée du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte et ajoute qu'il est à la disposition des actionnaires pour leur donner toutes les précisions qu'ils désirent obtenir.

Après un échange de vues sur la marche des affaires de la Société et sur son évolution prévisible, le Président constate que personne ne demande plus la parole et il met aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un résultat bénéficiaire de + **3.039.532,18 €**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

DEUXIÈME RÉOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.



SIXIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DU MONTANT DES CAUTIONS A DONNER

Afin de permettre aux SCCV ARC PROMOTION OUEST, ARC PROMOTION ILE DE FRANCE, ARC PROMOTION BRETAGNE, ARC PROMOTION ARMORIQUE, HELIA, 190 CHAMPARONS, LE TUMULUS, ARBORETUM DE QUINCE, ALLENDE, SNC ARC PROMOTION TARDIEU, SNC VANNES VILLAGE, SNC ARC AMENAGEMENT, SAS BELLEFONTAINE ou toute autre Société, filiale de l'une des Sociétés du GROUPE ainsi que les SAS ARC ATLANTE et GROUPE ARC agissant seules ou en association avec lesdites Sociétés, la réalisation de leurs opérations immobilières, l'Assemblée Générale autorise le Président et/ou ses Directeurs Généraux, pour une durée de un an, à donner des cautions, avals, ou garanties au nom de la Société dans la limite d'un montant global de **TROIS CENT QUINZE MILLIONS D'EUROS** se décomposant comme suit :

• Au titre du Crédit Builder	:	85.000.000 €
• Au titre des GFA	:	120.000.000 €
• Au titre de l'enveloppe de cautions diverses	:	10.000.000 €
• Au titre des cautions diverses, OC ou GFA hors convention	:	<u>100.000.000 €</u>
Ensemble	:	315.000.000 €

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

SEPTIÈME RÉSOLUTION - POUVOIRS POUR FORMALITÉS

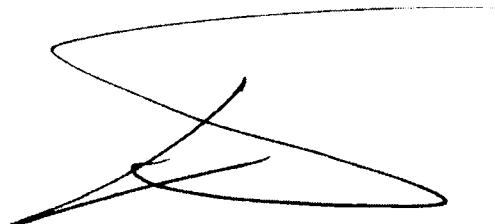
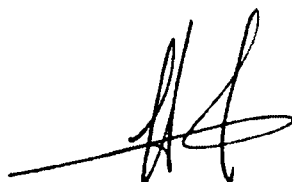
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

CLÔTURE

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à seize heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.



GRANT THORNTON
Parc Edonia – Bâtiment G
Rue de la Terre Victoria
CS 26822
35760 – SAINT-GREGOIRE CEDEX

SA FIDAUDIT
FIDUCIAL AUDIT
40 Rue du Bignon
35510 – CESSON SEVIGNE

SAS ARC ATLANTE

Au capital de 6 122 160 €

1 RUE GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
35200 - RENNES

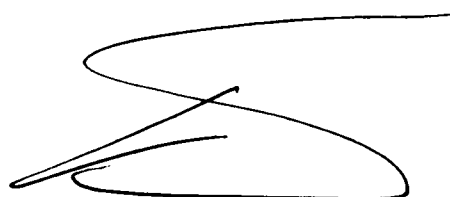
R.C.S. : RENNES 352 111 009

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

copie certifiée conforme



GRANT THORNTON
Parc Edonia – Bâtiment G
Rue de la Terre Victoria
CS 26822
35760 – SAINT-GREGOIRE CEDEX

SA FIDAUDIT
FIDUCIAL AUDIT
40 Rue du Bignon
35510 – CESSON SEVIGNE

Société ARC ATLANTE
Rapport sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ARC ATLANTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et L 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1.4 de l'annexe. La note 2.1.3 expose les modalités d'affectation du mali technique.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable et approprié des méthodes retenues et que la valeur d'utilité des titres de participation incluant le mali technique est au moins égale à la valeur comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A SAINT-GREGOIRE & CESSON SEVIGNE LE 25 MAI 2021

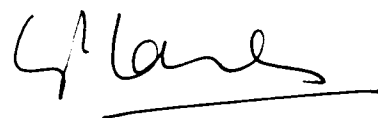
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GRANT THORNTON
Membre français de
GRANT THORNTON INTERNATIONAL



Kristell DICHARRY
Associée

SA FIDAUDIT
FIDUCIAL AUDIT



Laurence PLASSART
Associée